



KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex



RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Assystem S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Assystem S.A.

Tour Egée, 9-11, Allée de l'Arche - 92400 Courbevoie

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSM SAS

Siège social :
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de Paris-ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris. SAS au capital de 14 242 600 €
RCS Paris 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM.



KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex



RSM Paris
26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Assystem S.A.

Tour Egée, 9-11, Allée de l'Arche - 92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Assystem S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Assystem S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSM SAS

Siège social :
26 rue Cambacérés
75008 Paris
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de Paris-ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris. SAS au capital de 14 242 600 €
RCS Paris 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation	
<i>Notes 2, 3.2, 4 et 5 de l'annexe des comptes annuels</i>	
Risque identifié	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 décembre 2023, les titres de participation, inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de 423,4 millions d'euros, représentent 63% du total du bilan.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2 - Règles et méthodes comptables - Titres de participation de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont comptabilisés, à leur date d'entrée, au coût historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A chaque clôture annuelle, la société estime la valeur d'utilité de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.</p> <p>Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.</p> <p>Pour l'estimation de la valeur d'utilité, et en fonction de l'activité exercée par la participation, la société retient l'une des méthodes suivantes : une approche économique (fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou la méthode des multiples d'EBIT) ou une approche patrimoniale (fondée sur la</p>	<p>Nos travaux ont consisté à prendre connaissance, pour chaque participation, de la méthode de calcul de la valeur d'utilité retenue et apprécier son caractère approprié en lien avec les caractéristiques économiques de chaque participation.</p> <p>Lorsque l'approche fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels est retenue, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprécié la cohérence des données budgétaires utilisées avec celles approuvées par le conseil d'administration, et la cohérence des données prévisionnelles par rapport aux hypothèses budgétaires ; • vérifié la cohérence des hypothèses retenues pour le taux de croissance à l'infini avec l'environnement économique à la date d'établissement des comptes ; • vérifié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination du taux d'actualisation ; • comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; <p>Lorsque l'approche fondée sur les multiples d'EBIT est retenue, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprécié la concordance avec les comptes de l'agrégat retenu et le bien-fondé des multiples appliqués en comparaison avec ceux pratiqués dans des secteurs d'activité similaires ; • vérifié que la valeur découlant de l'approche fondée sur les multiples a été ajustée du montant de

<p>quote-part détenue dans les capitaux propres).</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit, compte tenu du poids des titres de participation au bilan, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction dans le choix de la méthode de calcul de la valeur d'utilité et de la sensibilité, selon la méthode retenue, de cette valeur d'utilité à la variation des hypothèses de prévision.</p>	<p>l'endettement net de l'entité considérée.</p> <p>Lorsque l'approche patrimoniale est retenue, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures convenues et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.</p> <p>Concernant les acquisitions réalisées durant l'exercice, nous avons pris connaissance des éléments de valorisation considérés lors de la détermination du prix d'acquisition des titres.</p> <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 - Règles et méthodes comptables , 3.2 - Variations des immobilisations financières , 4 - Tableau des filiales et participations et 5 - Provisions de l'annexe aux comptes annuels.</p>
--	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Assystem S.A. par l'assemblée générale du 30 avril 2009 pour le cabinet KPMG SA et du 5 juin 2023 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 mars 2024

KPMG SA

Laurent GENIN

Associé

Paris, le 28 mars 2024

RSM Paris

Membre de RSM International

Adrien FRICOT

Associé

5.4 COMPTES ANNUELS

5.4.1 BILAN

ACTIF

En milliers d'euros	2023			2022
	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	889	865	24	58
Immobilisations corporelles	4 714	3 466	1 248	1 479
Titres de participation	455 147	31 730	423 417	425 685
Prêts	9 788	-	9 788	6 789
Autres immobilisations financières	169 323	-	169 323	160 282
Immobilisations financières	634 258	31 730	602 528	592 756
Actif immobilisé	639 861	36 061	603 800	594 293
Créances d'exploitation	29 714	-	29 714	20 365
Comptes courants – Groupe et associés	18 617	100	18 517	16 815
Valeurs mobilières de placement	11 072	-	11 072	5 644
Disponibilités	4 734	-	4 734	7 509
Charges constatées d'avance	282	-	282	146
Écart de conversion actif	182	-	182	2
Actif circulant	64 601	100	64 501	50 481
Total de l'actif	704 462	36 161	668 301	644 774

PASSIF

En milliers d'euros	2023	2022
Capital	15 668	15 668
Primes liées au capital	368	122
Réserve légale	1 567	1 567
Réserve réglementée et autres réserves	4 158	4 414
Report à nouveau	436 263	421 205
Résultat de l'exercice	42 863	29 892
Capitaux propres	500 887	472 868
Provisions pour risques et charges	20 926	21 390
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87 353	76 041
Emprunts et dettes financières divers	45 999	64 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 455	1 808
Dettes fiscales et sociales	2 918	1 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	7 763	6 810
Écart de conversion passif	-	40
Dettes	146 488	150 516
Total du passif	668 301	644 774

5.4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Chiffre d'affaires	9 933	8 847
Reprises sur provisions et transferts de charges	94	1
Produits d'exploitation	10 027	8 848
Achats et charges externes	(8 374)	(7 329)
Impôts, taxes et versements assimilés	(358)	(267)
Salaires et charges sociales	(3 682)	(3 437)
Jetons de présence	(320)	(275)
Autres charges de gestion courante	(28)	(9)
Dotations aux amortissements et provisions	(295)	(275)
Charges d'exploitation	(13 057)	(11 592)
Résultat d'exploitation	(3 030)	(2 744)
Produits financiers	73 319	55 282
Charges financières	(22 726)	(22 773)
Résultat financier	50 593	32 509
Résultat courant	47 563	29 765
Résultat exceptionnel	(4 689)	(98)
Impôt sur les bénéfices	(11)	225
Résultat de l'exercice	42 863	29 892

5.4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total s'élève à 668 301 milliers d'euros, ainsi que le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 42 863 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois allant de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les chiffres sont indiqués en milliers d'euros, sauf indication contraire.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	NOTE 10	AUTRES INFORMATIONS
NOTE 2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	NOTE 11	DETTES
NOTE 3	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	NOTE 12	CHARGES À PAYER
	3.1 Variations de l'actif immobilisé brut	NOTE 13	ENGAGEMENTS HORS BILAN
	3.2 Variations des immobilisations financières	NOTE 14	CHIFFRE D'AFFAIRES
	3.3 Variations des amortissements	NOTE 15	EFFECTIF MOYEN
NOTE 4	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	NOTE 16	RÉSULTAT FINANCIER
NOTE 5	PROVISIONS	NOTE 17	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
NOTE 6	CRÉANCES	NOTE 18	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
NOTE 7	PRODUITS À RECEVOIR	NOTE 19	INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS
NOTE 8	DÉTAIL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	NOTE 20	IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ
NOTE 9	CAPITAL		

Évolution des filiales et participations

PRISES DE PARTICIPATION DANS DE NOUVELLES FILIALES

Le 27 janvier 2023, la Société a fait l'acquisition de 100 % de la société indienne RELSAFE PRA Consulting Private Limited, spécialisée en conseil en sûreté nucléaire, pour un montant de 5 812 milliers d'euros.

Le 12 octobre 2023, la Société a souscrit 100 % du capital de la société Assystem INV pour un montant de 20 milliers d'euros.

AUGMENTATION DE CAPITAL OU RENFORCEMENT DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DANS CERTAINES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

CESSIONS DE TITRES

Le 25 janvier 2023, la Société a cédé 51 % de sa participation dans MPH Global Services à la société MPH Investment DMCC pour un montant de 5 100 milliers d'euros dont un montant de 1 200 milliers d'euros payé le 24 janvier 2023. Le solde de 3 900 milliers d'euros fait l'objet d'un mécanisme de paiement différé.

Le 9 août 2023, la société Assystem Australia a été liquidée.

Actions propres

L'éventuelle provision pour dépréciation relative aux actions propres détenues par la Société est déterminée en utilisant, pour apprécier la valeur d'inventaire de ces dernières, le cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice. La valeur ainsi calculée étant supérieure à celle résultant du cours moyen des actions auto détenues, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2023.

Le plan d'attribution d'actions gratuites et/ou de performance mis en place en 2020 arrivé à échéance en 2023 a été livré au cours de l'exercice.

Sept plans d'attributions d'actions gratuites et/ou de performance mis en place en 2020, 2021, 2022 et 2023 non échus, au titre de bénéficiaires salariés de filiales de la Société qui seront facturées par la Société au titre des actions remises auxdits salariés, font l'objet d'une provision de 11 072 milliers d'euros et donnent lieu à la constatation d'un produit à recevoir d'un montant identique.

Composition de l'actionnariat du groupe Assystem

La Société est contrôlée par la société HDL Development qui détient, au 31 décembre 2023, 57,93 % du capital et 74,21 % des droits de vote effectifs.

La société HDL Development est une société contrôlée au 31 décembre 2023 à hauteur de 95,14 % par la société HDL (dont 57,78 % directement et 37,36 % au travers des sociétés CEFID et H2DA). La société HDL est elle-même contrôlée à 100 % par Monsieur Dominique Louis, Président-directeur général de la société Assystem S.A., qui détient également en propre 0,51 % du capital de la société HDL Development. Le solde du capital de cette dernière, soit 4,35 %, est détenu par des managers du groupe Assystem.

Financements bancaires

Assystem dispose de lignes de découvert d'un montant de 16 millions d'euros non utilisées au 31 décembre 2023.

En novembre 2023, Assystem a refinancé son crédit d'investissement de 60 millions d'euros en reportant sa date d'échéance initialement prévue en septembre 2024 à novembre 2028.

L'enveloppe globale du crédit renouvelable a été augmentée de 120 millions d'euros à 170 millions d'euros (tirée à hauteur de 27 millions d'euros au 31 décembre 2023) et son échéance reportée de septembre 2024 à novembre 2028. Il est assorti de deux options de prolongation d'un an exerçables par Assystem et soumises à l'accord des prêteurs.

Ces crédits sont soumis au respect d'un covenant financier. Le covenant impose le respect, sur la base des comptes consolidés d'un plafond au ratio dettes financières nettes/EBITDA réalisé sur les douze derniers mois.

Au 31 décembre 2023, le ratio mesuré est en deçà du plafond contractuel.

Évolution du capital social et de la prime d'émission

Le montant du capital social n'a pas évolué au cours de l'exercice.

Il s'élève à la clôture à 15 668 216 euros.

Événements postérieurs à la clôture

Le 25 janvier 2024, la Société a cédé sa participation de 5 % au capital de Framatome à EDF S.A. pour un montant de 205 millions d'euros.

Facteurs de risques

CONTRÔLES FISCAUX

La Société a fait l'objet d'une notification de redressement fiscal fin 2014 à hauteur de 13,5 millions d'euros portant sur des montants de crédit impôt recherche (CIR) enregistrés au titre des exercices 2010, 2011 et 2012 par son ancienne filiale Assystem France, membre de son groupe d'intégration fiscale pour lesdits exercices.

Assystem France a transféré ce risque à la Société en fin d'année 2016 moyennant paiement d'une indemnité d'un montant de 7,3 millions d'euros, la Société provisionnant en contrepartie ce même montant.

Compte tenu de l'émission fin 2017 par l'Administration fiscale d'avis de mise en recouvrement, le risque correspondant a fait l'objet d'une provision complémentaire durant l'exercice 2017 dans les comptes de la Société. Il est depuis intégralement provisionné, en principal et intérêts de retard potentiels.

La Société a contesté en totalité la validité de ce redressement par voie de réclamation contentieuse puis, au cours de l'exercice 2020, auprès du tribunal administratif compétent.

Le 30 juin 2021, l'Administration a fait droit à la contestation précitée en accordant à la Société au seul titre de l'exercice 2010 un dégrèvement de 1,8 million d'euros en droits et de 0,3 million d'euros d'intérêts de retard.

Le Tribunal Administratif de Montreuil a rendu le 6 avril 2023 un jugement faisant partiellement droit à la Société au titre des exercices 2011 et 2012 à hauteur respectivement de 2,1 millions d'euros et 2,7 millions d'euros.

La Société a décidé de faire appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel de Paris le 9 juin 2023 en apportant des éléments complémentaires de façon à faire valoir au mieux ses arguments.

Au 31 décembre 2023, la provision pour ce risque s'élève à 8,3 millions d'euros.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis et présentés conformément aux articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce, aux dispositions du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 et au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Rappel des principes comptables

Les principes comptables généraux ont été appliqués dans le respect des règles communément admises :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables.

Les valeurs sont inscrites en comptabilité suivant la méthode habituelle des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué à la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------|--------|
| ● logiciels | 3 ans |
| ● brevets | 20 ans |
| ● installations et agencements | 7 ans |
| ● matériel de transport | 5 ans |
| ● matériel de bureau | 3 ans |
| ● mobilier de bureau | 10 ans |
| ● constructions | 20 ans |

Titres de participation

Les titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût historique d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les cessions sont évaluées à leur prix de revient. Le calcul de la plus ou moins value est fondé sur la valeur comptable des titres cédés.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux auquel le Groupe est exposé provient de sa dette refinancée le 23 novembre 2023 composée des encours de tirage d'un crédit renouvelable de 170 millions d'euros dont l'utilisation au 31 décembre 2023 est de 27 millions d'euros et d'un crédit d'investissement de 60 millions d'euros. Les intérêts payables au titre de ces deux crédits sont indexés sur l'Euribor de la période considérée soit un et/ou trois mois.

La couverture de taux mise en place sur la dette précédente a pris fin le 30 juin 2023 et n'a pas été renouvelée à ce jour.

À chaque clôture annuelle la Société estime la valeur d'utilité de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour l'estimation de la valeur d'utilité et en fonction de l'activité exercée par la participation la Société retient l'une des méthodes suivantes : une approche économique (fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou la méthode des multiples d'EBIT) ou une approche patrimoniale (fondée sur la quote-part détenue dans les capitaux propres).

Frais d'acquisition de titres de participation

Ces frais sont comptabilisés en charges.

Ils sont réintégrés fiscalement lors de l'exercice d'acquisition des titres de participation puis font l'objet d'une déduction extra-comptable sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont inscrites à leur valeur nominale.

Créances

Les créances et dettes sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Il s'agit essentiellement de créances sur des entreprises liées.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont intégralement comptabilisés en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les droits dus font l'objet d'une provision déterminée en tenant compte de l'ancienneté du salarié et de sa probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses de rotation de personnel, d'évolution des salaires et d'âge de départ.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- taux d'actualisation 3,40 %
- taux d'augmentation des salaires 3,21 %
- taux de turn-over médian de 0 à 27 % selon la tranche d'âge
- table de mortalité utilisée INSEE 2022

Sources principales d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Assystem revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation.

Provisions pour risques filiales

Les filiales pour lesquelles un risque est identifié font l'objet d'une provision.

Opérations de couverture effectuées

Le montant comptabilisé au bilan au titre des résultats réalisés des dérivés est de 1 201 milliers d'euros.

NOTE 3

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Variations de l'actif immobilisé brut

En milliers d'euros	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	889	-	-	889
Immobilisations corporelles	4 711	3	-	4 714
Immobilisations financières	633 966	35 768	35 476	634 258
Total	639 566	35 771	35 476	639 861

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels pour une valeur de 874 milliers d'euros et à un brevet complètement amorti pour 15 milliers d'euros.

Les immobilisations corporelles sont composées de constructions et agencements pour 3 733 milliers d'euros, de mobilier et matériel de bureau pour 765 milliers d'euros et d'œuvres d'art pour 216 milliers d'euros.

Les variations des immobilisations financières détaillées en note 3.2 ci-dessous correspondent essentiellement aux acquisitions de titres de participation précédemment évoquées en note 1, aux nouveaux prêts accordés à des filiales ainsi qu'aux opérations sur actions propres.

3.2 Variations des immobilisations financières

En milliers d'euros	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Titres de participation ⁽¹⁾	466 895	5 832	17 580	455 147
Prêts rattachés à des participations (y compris intérêts courus)	6 789	4 028	1 029	9 788
Dépôts et cautionnements	58	-	-	58
Obligations convertibles (y compris intérêts courus)	144 211	18 724	5 745	157 190
Actions propres	16 013	7 184	11 122	12 075
Total	633 966	35 768	35 476	634 258

(1) Les variations des valeurs brutes des titres de participation se décomposent comme suit :

- acquisition des titres de participation de la société RELSAFE PRA Consulting Private Limited pour 5 812 milliers d'euros ;
- souscription au capital de la société Assystem INV pour 20 milliers d'euros ;
- sortie des titres de la société MPH Global Services pour 17 580 milliers d'euros.

Les mouvements sur les actions propres sont résumés ci-dessous :

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Valeurs comptables
Actions propres au 31 décembre 2022	833 400	21 657
Acquisitions (contrat de liquidités)	149 961	6 500
Acquisitions (mandat de rachat d'actions)	-	-
Cessions (contrat de liquidités)	(158 768)	(4 027)
Livraisons d'actions gratuites	(35 875)	(983)
Actions propres au 31 décembre 2023 ⁽¹⁾	788 718	23 147

(1) Les actions propres sont enregistrées à l'actif du bilan à hauteur de 12 075 milliers d'euros en « Immobilisations financières » et à hauteur de 11 072 milliers d'euros en « Valeurs mobilières de placement ».

3.3 Variations des amortissements

En milliers d'euros	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	831	34	-	865
Sous-total	831	34	-	865
Immobilisations corporelles				
Construction sur sol propre	1 884	-	-	1 884
Construction installations générales agencements	2	-	-	2
Installations générales	572	196	-	768
Matériel de bureau, informatique et mobilier	600	38	-	638
Sous-total	3 058	234	-	3 292
Total	3 889	268	-	4 157

NOTE 4

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres y inclus résultat 2023	Quotes-parts du capital détenu en %	Valeurs comptables brutes des titres détenus	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Prêts et avances consentis ⁽¹⁾	Montants des cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires au 31/12/2023	Résultats au 31/12/2023	Dividendes encaissés
Assystem Engineering and Operation Services	3 318	67 548	100,00 %	91 166	91 166	5 998	7 309	338 005	10 870	25 000
Assystem Project Management	127	16 255	100,00 %	42 362	36 532	-	-	46 556	2 360	1 000
Assystem Energy & Infrastructure Limited	25 421	31 314	100,00 %	25 312	25 312	13 135	1 625	91 345	6 189	3 484
Assystem Enerji ve Cevre	53	934	100,00 %	19 738	7 000	-	-	4 987	287	-
Assystem Engineering Services India Plc	544	81	1,00 %	6	1	-	-	-	(2)	-
Assystem Engineering Services For Egypt	23	23	1,00 %	-	-	-	-	-	-	-
MPH Global Services ⁽²⁾	8 102	13 075	49,00 %	16 891	4 900	3 766	-	39 615	(204)	233
STUP Consultants Private Limited	45	15 443	99,19 %	25 347	25 347	-	4 529	22 240	2 764	-
ASM Technologies	560	223	99,99 %	787	-	-	-	-	(3)	-
Assystem Solutions DMCC	25	(268)	100,00 %	20	-	2 359	-	760	(179)	-
Assystem Invest 1	76	210	100,00 %	432	213	55	-	-	(3)	-
SCI du Pont Noir	322	740	99,99 %	1 065	1 065	-	-	123	300	-
Assystem Conseils	14	9	100,00 %	28	9	-	-	-	(1)	-
Assystem Investissements	5	23	100,00 %	15	15	-	-	-	(1)	-
Relsafe Pra Consulting Private Limited	2	2 219	100,00 %	5 812	5 812	-	-	1 384	155	-
Assystem INV	20	20	100,00 %	20	20	-	-	-	-	-
Eradma	NC	NC	4,04 %	120	-	-	-	NC	NC	-
Expleo Group ⁽²⁾	248 524	50 169	37,22 %	92 500	92 500	-	-	1 386 683	(30 875)	-
Framatome ⁽³⁾	706 691	NC	5,00 %	133 526	133 526	-	-	NC	NC	2 617
Total				455 147	423 417	25 313	13 463			32 334

(1) Hors comptes d'intégration fiscale.

(2) Les capitaux propres, le chiffre d'affaires et le résultat indiqués sont des données consolidées.

(3) Titres cédés en janvier 2024 pour 205 millions d'euros.

La Société a été amenée à provisionner les titres de certaines de ses filiales et participations à la suite des tests de valeur réalisés au 31 décembre 2023 conformément aux règles et méthodes comptables décrites précédemment.

NOTE 5

PROVISIONS

En milliers d'euros	Montants début d'exercice	Augmentations/ dotations	Diminutions/ reprises	Montants fin d'exercice
Provisions pour perte de change	2	2	2	2
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	21 388	8 558	9 022	20 924
Total provisions pour risques et charges	21 390	8 560	9 024	20 926
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	174	-	-	174
Provisions sur titres de participation ⁽²⁾	41 210	3 000	12 480	31 730
Sous-total provisions sur actif immobilisé	41 384	3 000	12 480	31 904
Provisions pour dépréciation des comptes courants – Groupe et associés ⁽³⁾	566	-	466	100
Sous-total provisions sur actif circulant	566	-	466	100
Total provisions pour dépréciation	41 950	3 000	12 946	32 004
Total	63 340	11 560	21 970	52 930

(1) Les dotations et reprises aux « Autres provisions pour risques et charges » sont constituées principalement de :

- une provision de 7 768 milliers d'euros concernant les plans d'attribution d'actions gratuites et/ou de performance ;
- une reprise de provision de 6 329 milliers d'euros pour risque fiscal ;
- une reprise de provision de 1 778 milliers d'euros constatée lors de la livraison des plans d'attribution gratuite d'actions arrivés à échéance.

(2) Les dotations et reprises aux « Provisions sur titres de participation » concernent principalement les sociétés suivantes :

- Assystem Enerji ve Cevre : dotation de 3 000 milliers d'euros ;
- MPH Global Services : reprise de 12 480 milliers d'euros ;

(3) La reprise de 466 milliers d'euros concerne la société Assystem Australia.

NOTE 6

CRÉANCES

En milliers d'euros	Montants bruts	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Obligations convertibles Expleo Group (y inclus coupons courus)	157 190	-	157 190
Prêts	9 788	330	9 458
Autres immobilisations financières	58	58	-
Actions propres ⁽¹⁾	12 075	12 075	-
Sous-total	179 111	12 463	166 648
Créances d'exploitation			
Autres créances clients	1 972	1 972	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	66	66	-
État – Impôts sur le bénéfice	9 108	660	8 448
État – Taxe sur la valeur ajoutée	393	393	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	18 175	18 175	-
Sous-total	29 714	21 266	8 448
Comptes courants – Groupe et associés	18 617	18 617	-
Charges constatées d'avance	282	282	-
Total	227 724	52 628	175 096

(1) Représentant 338 343 actions propres Assystem S.A.

(2) Dont 11 072 milliers d'euros de produits à recevoir dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites et/ou de performance concernant les salariés de filiales de la Société.

NOTE 7

PRODUITS À RECEVOIR

- Factures à établir : 1 382 milliers d'euros
- Débiteurs divers : 11 630 milliers d'euros

NOTE 8**DÉTAIL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

<i>En milliers d'euros</i>	Montants début d'exercice	Achats	Ventes	Montants fin d'exercice
Actions propres ⁽¹⁾	5 644	6 977	1 549	11 072
Total	5 644	6 977	1 549	11 072

(1) Représentant 450 375 actions propres Assystem S.A., valorisées en cours figé, destinées aux plans d'attribution d'actions gratuites et/ou de performance.

NOTE 9**CAPITAL**

Le capital de la Société s'élève à 15 668 216 euros à la clôture de l'exercice. Il est composé d'actions d'une valeur nominale d'un euro.

	Nombre d'actions
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	15 668 216
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-
Actions ou parts sociales annulées pendant l'exercice	-
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	15 668 216

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Montant au début de l'exercice	472 868	457 765
Résultat de l'exercice	42 863	29 892
Distribution de dividendes	(14 844)	(14 789)
Variation du capital <ul style="list-style-type: none"> • augmentation • diminution 	-	-
Variation des primes, réserves, report à nouveau et provisions réglementées <ul style="list-style-type: none"> • augmentation • diminution 	-	-
Montant en fin d'exercice	500 887	472 868

NOTE 10**AUTRES INFORMATIONS**

Les instruments potentiellement dilutifs au 31 décembre 2023 sont constitués en totalité des actions gratuites avec ou sans condition de performance non encore livrées soit 542 500 actions.

Fin 2023, Assystem S.A. a reçu une notification de griefs de l'Autorité française de la concurrence. Les pratiques reprochées par le rapporteur général de l'Autorité de la Concurrence concernent une filiale qu'Assystem a cédée. Assystem S.A. est mise en cause en tant que société mère de cette filiale pendant une partie de la période retenue par l'Autorité de la Concurrence.

NOTE 11**DETTES**

<i>En milliers d'euros</i>	Montants bruts	À 1 an au plus	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87 353	353	87 000	-
Dépôts et cautionnements reçus	31	-	31	-
Comptes courants – Groupe et associés	45 968	45 968	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 455	2 455	-	-
Personnel et comptes rattachés	794	794	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	689	689	-	-
État et autres collectivités publiques	1 371	1 371	-	-
Autres impôts, taxes assimilées	64	64	-	-
Autres dettes	7 763	7 763	-	-
Total	146 488	59 457	87 031	-

<i>En milliers d'euros</i>	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Crédit d'investissement et crédit renouvelable	76 000	11 000		87 000
Intérêts courus à payer	41	353	41	353
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76 041	11 353	41	87 353
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	31	-	-	31
Comptes courants de filiales	64 217		18 249	45 968
Total emprunts et dettes financières divers	64 248		18 249	45 999
Charges et produits rattachés			Charges	Produits
Intérêts sur emprunts			(3 709)	-
Charges et produits de gestion de trésorerie Groupe ⁽¹⁾			(670)	1 876

(1) Charges et produits financiers liés à la rémunération des comptes courants et à la centralisation de trésorerie intra-groupe.

NOTE 12 CHARGES À PAYER

- Factures non parvenues : 2 347 milliers d'euros
- Dettes fiscales et sociales : 1 381 milliers d'euros

NOTE 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan donnés au 31 décembre 2023 qui sont valorisés. Il est à noter que seuls subsistent les engagements non déjà comptabilisés au bilan.

<i>En milliers d'euros</i>	Montants
Engagements donnés	
Avals et cautions	33 583
Engagements reçus	
Avals et cautions	-
Crédit renouvelable non utilisé	143 000
Découverts non utilisés	16 000

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

<i>En milliers d'euros</i>	Échéancier			
	Montants	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans
Contrats de location simple				
• véhicules	244	104	140	-
• locaux	1 577	324	1 253	-
Total	1 821	428	1 393	-

Instruments financiers dérivés

Afin de sécuriser les marges opérationnelles relatives aux contrats significatifs libellés en devises, la Société utilise des couvertures de change sous la forme principalement d'achats et/ou ventes à terme.

Pour la couverture des opérations intra-groupe significatives en devises, la Société a recours à des swaps de trésorerie.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015. Assystem applique ce nouveau règlement depuis le 31 décembre 2016.

À la fin de l'exercice 2023, la réévaluation au bilan de l'ensemble de ces ventes à terme représente 367 milliers d'euros classés à l'actif en instruments de trésorerie.

NOTE 14**CHIFFRE D’AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires se compose de prestations administratives, de gestion et de facturations liées à la mise à disposition de compétences diverses essentiellement au profit des filiales du Groupe.

Une segmentation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique n'est donc pas pertinente.

NOTE 15**EFFECTIF MOYEN**

L'effectif moyen est de six salariés au cours de l'exercice 2023.

Le dirigeant rémunéré par la Société n'a pas de contrat de travail. Il est rémunéré au titre de son mandat social.

NOTE 16**RÉSULTAT FINANCIER**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023
Produits financiers de participations	32 724
Dividendes reçus	32 724
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	182
Intérêts des prêts	182
Autres intérêts et produits assimilés	21 248
Produits de gestion de trésorerie Groupe	1 876
Autres produits financiers ⁽¹⁾	19 372
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 726
Reprises sur provisions sur perte de change	2
Reprises sur provisions sur immobilisations financières ⁽²⁾	14 724
Différences positives de change	4 439
Gains de change	4 439
Total produits financiers	73 319
Dotations financières aux amortissements et provisions	(10 770)
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers ⁽³⁾	(10 768)
Dotations aux provisions pour perte de change	(2)
Intérêts et charges assimilées	(7 464)
Intérêts sur emprunts	(3 709)
Charges de gestion de trésorerie Groupe	(670)
Autres charges financières	(3 086)
Différences négatives de change	(4 491)
Pertes de change	(4 491)
Total charges financières	(22 726)
Résultat financier	50 593

(1) Dont 12 979 milliers d'euros d'intérêts sur obligations convertibles Expleo Group.

(2) Dont 1 778 milliers d'euros pour attribution d'actions gratuites et 12 480 milliers d'euros pour dépréciation de titres de participation.

(3) Dont 3 000 milliers d'euros pour dépréciation de titres de participation et 7 768 milliers d'euros pour attribution d'actions gratuites.

NOTE 17 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 860
Produits de cessions d'immobilisations financières ⁽¹⁾	5 100
Boni sur actions d'autocontrôle	3 760
Reprises sur provisions et transferts de charges ⁽²⁾	8 117
Autres produits exceptionnels	91
Total produits exceptionnels	17 068
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(113)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(19 915)
Valeur nette des immobilisations cédées ⁽¹⁾	(17 580)
Mali sur actions d'autocontrôle	(983)
Charges exceptionnelles diverses	(1 352)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1 729)
Dotations aux provisions pour risques ⁽³⁾	(1 729)
Total charges exceptionnelles	(21 757)
Résultat exceptionnel	(4 689)

(1) Montants liés à la cession de 51 % des titres de la société MPH Global Services.

(2) Dont reprise de 6 329 milliers d'euros sur le litige fiscal lié au CIR 2011 et 2012.

(3) Dont provision de 790 milliers d'euros pour risque fiscal.

NOTE 18 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ventilation de l'impôt

La répartition de l'impôt entre la partie du résultat courant et le résultat exceptionnel a été effectuée en considération de la nature des produits et charges correspondants. L'incidence de l'intégration fiscale a été considérée comme relevant du résultat exceptionnel.

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	47 563	(688)	46 875
Résultat exceptionnel	(4 689)	677	(4 012)
Résultat de l'exercice	42 874	(11)	42 863

Informations relatives au régime d'intégration fiscale

La Société est la tête d'un groupe d'intégration fiscale qui comprend les sociétés suivantes pour l'exercice 2023 : Assystem Engineering and Operation Services, SCI du Pont Noir, Assystem Invest 1, Insiema, Assystem Conseils, Assystem Investissements et Assystem Project Management.

Les modalités de calcul de l'impôt sur les sociétés dues par chaque entité du groupe fiscal sont déterminées selon les règles fiscales de droit commun en vigueur à la date de clôture de l'exercice et comme si chaque entité du groupe fiscal était imposée séparément.

Informations relatives aux accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En milliers d'euros	Base 2023	Montant de l'impôt
Accroissements de la dette future d'impôt (au taux de 25,83 %)		
État néant	-	-
Total	-	-
Allègements de la dette future d'impôt (au taux de 25,83 %)		
Provision retraite	101	(26)
Provision pour dépréciation	174	(45)
Provision pour risques et charges	100	(26)
Charges sur projets d'acquisition	368	(95)
Effets de change	-	-
Autres charges	171	(44)
Total	914	(236)

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS**

Postes (en milliers d'euros)	Montants concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations ⁽¹⁾	192 491	230 926
Obligations convertibles Expleo Group	-	157 190
Prêts	5 998	3 766
Autres immobilisations financières	12 158	-
Créances clients et comptes rattachés	1 908	-
Comptes courants débiteurs	18 617	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(252)	-
Comptes courants créditeurs	(45 968)	-
Produits de participation	29 948	2 850
Produits sur obligations convertibles Expleo Group	-	12 979
Autres produits financiers	1 968	90
Charges financières	(670)	-

(1) Pour les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation, 5 % du capital de Framatome pour 133,5 millions d'euros (cédés en janvier 2024 pour 205 millions d'euros) et 37,22 % du capital d'Expleo Group pour 92,5 millions d'euros.

Aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11° du Code de commerce n'est nécessaire, Assystem n'ayant pas identifié d'autres transactions avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché ou qui auraient un impact matériel sur les comptes.

NOTE 20**IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ**

La société Assystem S.A. est la société mère consolidante du groupe Assystem.

Assystem S.A. (ISIN : FR0000074148-ASY) est cotée sur Euronext Paris.

5.4.4 DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, sont indiqués ci-dessous les délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

FOURNISSEURS

En milliers d'euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	29	-	-	-	29
Montant total TTC des factures concernées	108	-	-	-	108
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	1,13 %	-	-	-	1,13 %

CLIENTS

En milliers d'euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	1	7	-	36	44
Montant total TTC des factures concernées	(8)	11	-	487	490
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	(0,08) %	0,12 %	-	4,90 %	4,93 %

Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement correspondent aux délais légaux.

Aucune facture relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées n'a été exclue.

5.4.5 RÉINTÉGRATION DE FRAIS GÉNÉRAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses visées par l'article 39-4 du même Code ont atteint en 2023 la somme de 93 101 euros, lesquelles ont généré un impôt de 24 048 euros.

5.4.6 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES D'ASSYSTEM S.A.

En euros	2019	2020	2021	2022	2023
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	15 668 216	15 668 216	15 668 216	15 668 216	15 668 216
Nombre d'actions émises	15 668 216	15 668 216	15 668 216	15 668 216	15 668 216
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II. Résultat global des opérations effectives					
Chiffres d'affaires hors taxes	9 124 924	8 695 810	7 258 741	8 846 503	9 932 679
Bénéfices avant impôts amortissements et provisions	11 912 056	35 123 472	40 685 836	39 136 135	32 730 084
Impôts sur les bénéfices	714 783	558 918	156 351	225 129	(11 043)
Bénéfices après impôts amortissements et provisions	6 751 478	(19 231 923)	75 975 119	29 891 847	42 862 515
Montants des bénéfices distribués	15 054 919	14 745 449	14 789 065	14 844 192	185 974 337*
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions.	0,81	2,28	2,59	2,51	2,09
Bénéfices après impôts amortissements et provisions	0,43	(1,23)	4,85	1,91	2,74
Dividendes versés à chaque action	1,00	1,00	1,00	1,00	12,50*
IV. Personnel					
Nombre de salariés	8	7	7	6	6
Montants de la masse salariale**	2 067 114	1 881 294	2 691 233	2 425 196	2 565 519
Montants des charges sociales**	923 236	857 959	1 139 318	1 012 164	1 116 932

* Dividende proposé au vote de la prochaine Assemblée Générale, y inclus l'acompte sur dividende de 7,00 euros décidé par le Conseil d'administration du 13 mars 2024.

** Y incluses rémunérations et charges relatives au dirigeant mandataire social rémunéré par la Société.